ALLENJOIE (25)

Centre du Village

Dimanche 13 septembre

VIDE-GRENIERS

Organisé par le Football Club d'Allenjole

Renseignem ents

6h30 -18h00

15 € les 5 ml

Buvette - Restaurat

et

*Inscriptions*mprimé par nos

Vide-greniers dimanche 13 septembre 2020 de 6h30 à 18h00

organisé par le Football Club d'Allenjoie

REGLEMENT

- L'association Football Club Allenjoie organise un vide-greniers qui se déroulera au centre du village d'Allenjoie. Il est ouvert aux particuliers, associations et commerçants non sédentaires.
- L'accueil des exposants se fera à partir de 6 heures.
- L'organisateur se dégage de toutes responsabilités concernant d'éventuels vols ou dégradations en tous genres et accidents de véhicules.
- 4. L'organisateur n'est pas responsable de la qualité des articles vendus.
- Chaque exposant est responsable de son stand et des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes, biens et marchandises d'autrui.
- A leurs départs, les exposants devront laisser leurs emplacements propres dans le même état qu'ils les ont trouvés en arrivant
- La vente n'est autorisée que sur les emplacements réservés à cet effet.
- 8. Les exposants s'engagent à ne pas déborder de leurs emplacements tracés et numérotés sur le sol.
- 9. La vente de nourritures et boissons sera exclusivement réservée à l'organisateur.

TARIFS

- 15€ les 5 mètres linéaires
- 2. L'organisateur ne fournit ni bancs, ni tables, ni parasols.
- 3. Possibilité de laisser un véhicule à côté de son emplacement.

INSCRIPTIONS

- Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Elles se font exclusivement sur l'imprimé prévu à cet effet et par courrier. Ce document pourra être présenté par l'organisateur à toute réquisition des services compétents. Il sera ensuite transmis à la préfecture du Doubs.
- Seules les inscriptions retournées complètes (attestation entièrement remplie, paiement et photocopie recto verso de la pièce d'identité) seront enregistrées.
- 3. Les imprimés sont à demander aux numéros suivants :
 - 06 09 58 62 32 / 06 86 58 99 92 et envoyés aves copie recto verso de la CNI ainsi que le règlement à : Sylvain Petitjean 7 rue de Trévenans. 25600 Dambenois.
- A partir de 8h00, l'organisateur disposera des emplacements non occupés sans possibilité de remboursement pour les absents.
- 5. En fonction des places restantes, des emplacements pourront être attribués le matin même de la manifestation.
- En cas de force majeure entrainant la suppression du vide-greniers, les chèques de réservation seront rendus aux exposants sans que ceux-ci ne puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre l'association Football Club Allenjoie.

IMPORTANT:

- Nous rappelons que les participants non professionnels n'ont droit qu'à deux manifestations du même genre par année civile et qu'ils ne peuvent vendre que des objets personnels usagers.
- Les professionnels doivent posséder un récépissé de revendeurs d'objets mobiliers et devront pouvoir présenter leur carte permettant l'exercice d'une activité non sédentaire.
- Le protocole sanitaire préconisé par les autorités françaises doit être scrupuleusement respecté. En cas de non-respect, l'organisateur peut suspendre l'exposition s'il estime qu'elle représente un risque.
- 4. L'inscription au vide-greniers implique l'acceptation et le respect du présent règlement.

VIDE-GRENIERS Mercredi 8 MAI 2019 Centre du village ALLENJOIE organisé par le FOOTBALL CLUB d'ALLENJOIE

Né(e) le :	Ville
Adresse:	
<i>C</i> P :Ville	
Téléphone	Email
Titulaire de la pièc	ce d'identité N°(joindre photocopie recto-verso)
Délivrée le :	par
Véhicule (type + immatriculation) :	
Objets proposés :	
Pour les commerçants :	
Raison sociale:	
N° au registre du commerce / des métiers :	
de	
Adresse du siège :	
Je déclare sur l'honneur Pour les particuliers : Pour les commercants :	- ne pas être commerçant(e) - ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du commerce) - ne pas avoir participé à plus de 2 vide-greniers au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal) - être soumis au régime de l'article L310-2 du code du commerce
-	- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagers (Article 321-7 du Code pénal)
Nombre d'emplacement de 5 mètres linéaires : X 15€ =€.	
Paiement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de « Football Club ALLENJOIE ».	
Seules les inscriptions retournées complètes (attestation entièrement remplie, paiement et photocopie recto verso de la pièce d'identité) à Sylvain Petitjean, 7 rue de Trévenans 25600	
Dambenois seront enregistrées. Renseignements : 06 09 58 62 32 / 06 86 58 99 92	
Je m'engage à respecter le règlement ci-joint et certifie exacts les renseignements fournis.	

Signature



Date